

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

Mme Buffet, M. Izard et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de tout ou partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de cohérence : l'expression "tout ou partie", ici, ne fait pas sens.